

Objectif

Ce document vous fournit des informations clés sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document marketing. La loi exige que ces informations vous aident à comprendre la nature, les risques, les coûts, les gains et pertes potentielles de ce produit et qu'elles permettent sa comparaison avec d'autres produits.

Produit

Nom du produit: Emerging Markets Bond Fund, actions A Acc Hedged CHF

ISIN: LU0487189069

Site internet: www.abrdn.com

Téléphone: (+352) 46 40 10 820

Ce fonds est géré par abrdn Investments Luxembourg S.A., une société autorisée et réglementée par la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) au Luxembourg.

Document publié: 7/5/2025

En quoi consiste ce produit?

Type

Emerging Markets Bond Fund (le Fonds) est un compartiment libellé en US Dollar d'une SICAV (société d'investissement à capital variable), abrdn SICAV I, immatriculée au Luxembourg.

Durée

abrdn SICAV I (la Société) n'a pas de date d'échéance. abrdn Investments Luxembourg S.A. ne pourra pas liquider unilatéralement le Fonds et la Société

Objectifs

Le Fonds vise à combiner revenu et croissance en investissant principalement dans des obligations (titres assimilables à des emprunts qui peuvent verser un taux d'intérêt fixe ou variable) émises par des entreprises, des gouvernements ou d'autres organismes, dans les pays émergents. Le Fonds a pour objectif d'enregistrer une performance supérieure (avant frais) à celle de l'indice de référence, le JP Morgan EMBI Global Diversified en USD.

Titres du portefeuille

- Le Fonds investit au moins deux tiers de ses actifs dans des obligations émises par des sociétés, des gouvernements ou autres organismes de pays émergents. - Les obligations peuvent être de toute qualité de crédit et jusqu'à 100 % peuvent être investies dans des obligations de qualité inférieure à la catégorie investment grade. - Les investissements en obligations suivront l'approche d'investissement « Emerging Markets Bond Promoting ESG » (l'« Approche d'investissement »), qui est disponible sur www.abrdn.com, sous Fund Centre. - Cette approche évalue les caractéristiques environnementales, sociales, de gouvernance et politiques (ESGP) des émetteurs souverains, ce qui se traduit par l'attribution d'un score ESGP à chaque émetteur. L'ESGP permet d'exclure de l'univers d'investissement un sous-ensemble de pays qui se situent en dessous d'un certain seuil. - En plus du seuil d'exclusion, une évaluation prospective qualitative « Direction of Travel » (Direction de déplacement) est effectuée, ce qui permet de passer outre les exclusions lorsque les faiblesses en matière d'ESGP sont traitées de manière adéquate par l'émetteur et que cela n'est pas reflété dans les données. - Concernant les obligations d'entreprise, le Score interne ESG d'abrdn est utilisé pour exclure les sociétés exposées aux risques ESG les plus importants. En outre, abrdn applique un ensemble d'exclusions d'entreprises, conformes au Pacte mondial des Nations unies, relatives aux armes prohibées, à la fabrication de produits du tabac et au charbon en tant que source d'énergie thermique. - Les investissements sont autorisés dans les obligations vertes, les obligations sociales ou les obligations durables émises par des entreprises ou pays exclus par le filtrage environnemental, lorsque le produit de ces émissions peut être considéré comme ayant un impact environnemental ou social positif. - Cette approche peut ne pas s'appliquer aux instruments dérivés, de marché monétaire et aux liquidités.

Processus de gestion

- Le Fonds fait l'objet d'une gestion active. - En appliquant l'Approche d'investissement, le Fonds s'engage à détenir un minimum de 10 % en investissements durables. - L'implication auprès des émetteurs fait partie du processus d'investissement d'abrdn et de notre programme de gestion continu. Dans ce cadre, jusqu'à 5 % des actifs peuvent être investis dans des entreprises de secteurs à forte émission de carbone, qui sont considérées comme ayant des cibles ambitieuses et crédibles de décarbonation de leurs opérations, afin de soutenir leur transition pour devenir éventuellement conformes aux filtrages environnementaux. - L'indice de référence est utilisé comme point de référence pour la construction du portefeuille et comme base pour l'établissement des contraintes de risque. - Pour atteindre son objectif, le Fonds prendra des positions dont la pondération s'écarte de l'indice de référence ou investira dans des titres qui ne sont pas inclus dans l'indice de référence. Les investissements du Fonds et leur pondération peuvent être très différents de ceux qui composent l'indice. - En raison de la nature active du processus de gestion, le profil de performance du Fonds peut s'écarter sensiblement de celui de l'indice de référence sur le long terme.

Dérivés et techniques

- Les instruments dérivés ne seront utilisés qu'à des fins de couverture ou pour fournir des expositions qui pourraient être réalisées en investissant dans les actifs dans lesquels le fonds est principalement investi. L'utilisation de produits dérivés est contrôlée afin de veiller à ce que le fonds ne soit pas exposé à des risques excessifs ou involontaires.

Ce fonds est soumis à l'Article 8 du règlement sur la publication d'informations en matière de finance durable (« SFDR »).

Les investisseurs du fonds peuvent acheter et vendre des actions n'importe quel jour de bourse (ainsi que défini dans le prospectus). Si vous investissez dans des actions de revenu, vous recevrez le revenu des placements dans le fonds. Si vous investissez dans des actions de capitalisation, le revenu sera ajouté à la valeur de vos actions.

Investisseurs de détail visés

Investisseurs ayant des connaissances de base en matière d'investissement. Les investisseurs qui peuvent accepter d'importantes pertes à court terme. Les investisseurs qui veulent un revenu et une certaine croissance à long terme (5 ans ou plus). Le Fonds présente des risques spécifiques et génériques avec une cote de risque en fonction de l'indicateur de risque. Le Fonds est destiné à la vente générale aux investisseurs particuliers et professionnels par le biais de tous les canaux de distribution, avec ou sans conseils professionnels.

Le dépositaire du Fonds est Citibank Europe plc Luxembourg Branch. Le prospectus, les statuts, les rapports annuels et les rapports semestriels peuvent être obtenus gratuitement sur notre site Internet ou aux coordonnées figurant dans la rubrique « Autres informations pertinentes ». Tous les documents sont disponibles en anglais et en allemand ; le prospectus est également disponible en français et en italien. Pour plus d'informations abrdn SICAV I, y compris les derniers cours des actions, veuillez consulter www.abrdn.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque suppose que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut varier considérablement si vous le vendez à un stade plus précoce. La valeur des placements et les revenus qui en découlent peuvent fluctuer à la hausse comme à la baisse, et vous pouvez récupérer moins que ce que vous avez investi.

Le récapitulatif d'indicateur de risque est un guide du niveau de risque de ce produit comparé aux autres. Cela montre à quel point il est probable que le produit perde de l'argent en raison des mouvements sur les marchés ou parce que nous ne sommes pas en mesure de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Les pertes potentielles liées aux performances futures sont ainsi évaluées à un niveau moyen à faible, et de mauvaises conditions de marché pourraient avoir une incidence sur la capacité du fonds à vous payer.

Lorsque la devise du pays où vous résidez est différente de la devise du produit, **veuillez être conscient du risque de change**. Vous recevrez des paiements dans une devise différente, de sorte que le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Des informations supplémentaires sur les risques sont détaillées dans le prospectus disponible sur www.abrdn.com ou sur demande auprès de la société de gestion.

Ce produit n'inclut aucune protection contre les performances futures du marché ni aucune garantie de capital contre le risque de crédit, de sorte que vous pourriez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est incertaine et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, modérés et favorables indiqués sont des illustrations des performances du produit/d'un indice de référence applicable à leur niveau le plus bas, moyen et le plus élevé, au cours des 10 dernières années. Les scénarios présentés sont des illustrations basées sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée:		5 Ans	
Exemple d'investissement:		10,000 CHF	
		Si vous sortez après 1 An	Si vous sortez après 5 Ans
Scénarios			
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre une partie ou la totalité de votre investissement.		
Stress	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6,660 CHF	5,830 CHF
	Rendement annuel moyen	-33.4%	-10.2%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6,780 CHF	6,410 CHF
	Rendement annuel moyen	-32.2%	-8.5%
Modéré	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9,840 CHF	8,250 CHF
	Rendement annuel moyen	-1.6%	-3.8%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11,270 CHF	11,310 CHF
	Rendement annuel moyen	12.7%	2.5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts de produit lui-même, ainsi que les coûts de votre conseiller ou de votre distributeur. Les chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, ce qui peut également avoir une incidence sur le montant que vous récupérez.

Le scénario de crise montre ce que vous pourriez obtenir dans des circonstances de marché extrêmes.

Défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre octobre 2017 et septembre 2022. Intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre avril 2017 et mars 2022. Favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre février 2016 et janvier 2021.

Que se passe-t-il si l'entreprise n'est pas en mesure de payer ?

Il n'existe pas de régime de compensation financière pour les investisseurs particuliers dans les SICAV domiciliées au Luxembourg. En l'absence d'un régime d'indemnisation applicable aux investissements dans le Fonds, les investisseurs peuvent subir une perte financière pouvant aller jusqu'à la totalité du montant de leur investissement.

Que va me coûter cet investissement ?

La personne qui vous conseille ou vous vend ce produit peut vous facturer d'autres frais. Si c'est le cas, cette personne vous fournira des informations sur ces coûts et sur la façon dont ils affectent votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux indiquent les montants qui sont prélevés sur votre investissement pour couvrir différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, de la durée pendant laquelle vous détenez le produit et de son rendement. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé que :- Au cours de la première année, vous récupéreriez le montant investi (0 % de rendement annuel). Pour les autres périodes de détention, nous sommes partis de l'hypothèse que la performance du produit sera celle du scénario modéré- 10,000CHF est investi.

	Si vous sortez après 1 An	Si vous sortez après 5 Ans
Coûts totaux	700 CHF	1,354 CHF

Incidence des coûts annuels (*)

7.0%

3.0% chaque année

* Cela illustre la façon dont les coûts réduisent votre rendement chaque année au cours de la période de détention. Par exemple, cela indique que si vous sortez à la période de conservation recommandée, la projection de votre rendement annuel moyen sera de -0.8 % avant frais et de -3.8 % après leur déduction.

Nous pouvons partager une partie des coûts avec la personne qui vous vend le produit pour couvrir les services qu'elle vous fournit. Ils vous informeront du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 An
Coûts d'entrée	5.00 % du montant que vous versez à l'entrée de cet investissement. C'est le maximum qui vous sera facturé. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	jusqu'à 500 CHF
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	0 CHF
Coûts en cours chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.69% de la valeur de votre investissement par année. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels au cours de la dernière année et comprend tous les changements futurs connus.	169 CHF
Coûts de transaction	0.31% de la valeur de votre investissement par année. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les placements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	31 CHF
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de frais de performance pour ce produit.	

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?**Période de détention recommandée: 5 Ans**

Ce produit n'a pas de durée minimale de détention obligatoire, mais vous devez avoir un horizon de placement d'au moins 5 ans. Vous pouvez acheter ou vendre des actions du produit, sans pénalité, n'importe quel jour ouvrable normal, tel qu'indiqué dans le prospectus. Veuillez communiquer avec votre courtier, votre conseiller financier ou votre distributeur pour obtenir des renseignements sur les coûts et les frais liés à l'achat ou à la vente des actions.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous souhaitez déposer une plainte, vous pouvez le faire par courrier à abrdn Investments Luxembourg S.A. Shareholder Service Centre, c/o International Financial Data Services (Luxembourg) S.A., 49 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg ; par courriel à asi_luxembourgcs@statestreet.com ; ou par téléphone 00 352 464 010 820 ou 01224 425255 (depuis le Royaume-Uni).

Autres informations pertinentes

Ce document ne décrit qu'une seule catégorie d'actions ; d'autres catégories d'actions sont disponibles. La possibilité de passer à une autre classe d'actions au sein de ce fonds est assujettie à la disponibilité, à la conformité à toute exigence d'éligibilité et/ou autres conditions ou restrictions spécifiques concernant ce fonds ou tout autre fonds au sein de abrdn SICAV I. Pour de plus amples informations, consultez le prospectus.abrdn Investments Luxembourg S.A. peut être tenu responsable uniquement sur la base de toute déclaration contenue dans le présent document qui est trompeuse, inexacte ou incompatible avec les parties pertinentes du prospectus du Fonds. De plus amples informations sur ce fonds ou sur abrdn Investments Luxembourg S.A. (y compris la politique de rémunération) sont disponibles sur www.abrdn.com et peuvent également être obtenues auprès d'abrdn Investments Luxembourg S.A., 35a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Téléphone : (+352) 46 40 10 820. E-mail : asi_luxembourgcs@statestreet.com.

Reportez-vous à www.abrdn.com/kid-hub pour plus d'informations, y compris les calculs de scénarios de performances précédents et les performances passées. Le site Web affiche les données de performance passées de 10 ans pour ce produit.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.